

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3152

présenté par

M. Boumertit, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	50 000 000
Jeunesse et vie associative	50 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe La France insoumise propose d'augmenter les financements de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) sur la mission vie associative.

La DJEPVA a pour mission de garantir la poursuite de l'apprentissage éducatif des jeunes, en dehors de l'environnement scolaire. Cette enveloppe se matérialise à travers le fonds pour la vie associative (FDVA) qui permet de réduire les inégalités sociales dans l'accès aux opportunités éducatives, professionnelles mais aussi culturelles, citoyennes et sociales. Les effets positifs de cet investissement sont essentiels aux nombreux défis auxquels notre société fait face.

Or cette enveloppe stagne, ce qui ne permet pas de compenser l'inflation croissante et de subvenir aux besoins des associations qui alertent sur leurs difficultés financières, dues à une baisse de dotation publique. Disposant de moins de ressources en raison de l'inflation, et souffrant d'une dotation globale qui n'a pas été suffisamment augmentée, les collectivités territoriales ne parviennent plus à soutenir financièrement le secteur associatif.

La hausse des fonds doit donc permettre de pallier la baisse de dotation des collectivités territoriale, compenser la hausse des charges de fonctionnement des associations due à l'inflation, professionnaliser les personnels, sortir de la précarité les salariés et maintenir l'activité des associations. Alors que les associations et leurs emplois sont menacés, il y a urgence à remédier à cette situation et apporter les fonds publics nécessaires à leur survie, dans un contexte où les subventions accordées par le FDVA sont nettement inférieures aux demandes croissantes.

Pour respecter la règle de recevabilité financière et donc permettre à cet amendement d'être discuté, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 02 du programme 219 – Sport à hauteur de 50 millions en autorisations d'engagement et 50 millions en crédits de paiement, vers l'action 01 du programme 163 – Jeunesse et vie associative. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 219 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.